



**Arrêté n°2025-105 -Proclamation des résultats des
Élections partielles du conseil de la recherche, du conseil de la formation et
des conseils de facultés de Nîmes université**

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-2 à L712-6, L719-1 à L719-3 et D719-1 à D719-40 ;

Vu le Décret n° 2024-841 du 16 juillet 2024 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des Établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le Décret n° 2024-842 du 16 juillet 2024 portant création de Nîmes Université et approbation de ses statuts ;

Vu le règlement intérieur provisoire de l'université de Nîmes adopté par le conseil d'administration provisoire de l'EPE le 24 septembre 2024 ;

Vu l'arrêté n°2025-89 du 04 mars 2025 portant organisation des élections partielles du conseil de la recherche, du conseil de la formation et des conseils de facultés de Nîmes université modifiés par les arrêtés n°2025-95 et n°2025-97 ;

Vu l'arrêté n°2025-100 en date du 26 mars 2025 relatif à la recevabilité des candidatures pour les élections partielles aux conseils de Nîmes Université modifié par l'arrêté n°2025-102 ;

Vu l'arrêté n°2025-101 en date du portant sur la campagne électorale pour les élections partielles du 11 avril 2025 modifié ;

Vu l'arrêté n°2025-104 en date du 09 avril 2024 relatif à la constitution des bureaux de vote pour le scrutin du 11 avril 2025 portant sur les élections partielles du conseil de la recherche, du conseil de la formation et des conseils de facultés de Nîmes université

Vu les procès-verbaux de dépouillement du 11 avril 2025.

LE PRESIDENT DE NIMES UNIVERSITE ARRETE

Article 1 - Objet

Suite au scrutin ayant eu lieu le 11 avril 2025 de 9h à 16h30, le Président de Nîmes Université proclame les résultats des élections partielles du conseil de la recherche, du conseil de la formation et des conseils de facultés de Nîmes université.

Article 2 – Conseil de la recherche

Collège Personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques	Nombre d'électeurs sur la liste électorale 153 Nombre d'enveloppes et de bulletins dans l'urne 43 Taux de participation 28.10% Nombre de suffrages valablement exprimés 41 Nombre de bulletins blancs 0 Nombre de bulletins nuls (hors blancs) 2 Nombre de sièges titulaires 1 Nombre de sièges suppléants 1	« Connect'Recherche » 100% des suffrages exprimés, Sont élus : Marine ALEXANDRE Mickaël KERN	Titulaire Suppléant(e)
--	--	--	---------------------------

Article 3 – Conseil de la formation

Collège Personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques	Aucune candidature 2 Sièges vacants		
Collège Usagers de la faculté SCIENCES	Nombre d'électeurs sur la liste électorale 968 Nombre d'enveloppes et de bulletins dans l'urne 23 Taux de participation 2.37 % Nombre de suffrages valablement exprimés 23 Nombre de bulletins blancs 0 Nombre de bulletins nuls (hors blancs) 0 Nombre de sièges titulaires 3 Nombre de sièges suppléants 3	« Sciences conseil de la formation », 100% des suffrages exprimés, Sont élus : ODELIN Sarah SORGATO Lucas CONSIGNY Bérengère TORT Joann REMY Fleur BOYER Clément	Titulaire Titulaire Titulaire Suppléant(e) Suppléant(e) Suppléant(e)

Collège Usagers de la faculté LLH	Nombre d'électeurs sur la liste électorale 980 Nombre d'enveloppes et de bulletins dans l'urne 35 Taux de participation 3.57% Nombre de suffrages valablement exprimés 33 Nombre de bulletins blancs 0 Nombre de bulletins nuls (hors blancs) 2 Nombre de sièges titulaires 3 Nombre de sièges suppléants 3	« LLH étudiants » 100% des suffrages Sont élus : VANISCOTTE Thibaut MAIZI SADKI Ahlam LUKE Dean TRAN NGOC Victoria POLANCO Olivier	exprimés, Titulaire Titulaire Titulaire Suppléant(e) Suppléant(e)
Collège Usagers de la faculté DESIGN	Aucune candidature 1 Siègne vacant		
Collège Usagers de la faculté PSYCHOLOGI E ET STAPS	Aucune candidature 2 Sièges vacants		

Article 4 Conseils de faculté

4.1-Conseil de faculté DROIT ECONOMIE GESTION (DEG)

Collège Personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques	Nombre d'électeurs sur la liste électorale 4 Nombre de bulletins dans l'urne 4 Taux de participation 100% Nombre de suffrages valablement exprimés 4 Nombre de bulletins blancs 0 Nombre de bulletins nuls (hors blancs) 0 Nombre de siège titulaire 1 Nombre de siège suppléant 1:	« Liste DEG » 100% des suffrages exprimés, Sont élus : DAMIEN Sophie	Titulaire
--	---	---	-----------

4.2-Conseil de faculté DESIGN

Collège Personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques	Aucune candidature 1 Siègre vacant		
Collège Usagers	Nombre d'électeurs sur la liste électorale 518 Nombre de bulletins dans l'urne 70 Taux de participation 13.51 % Nombre de suffrages valablement exprimés 69 Nombre de bulletins blancs 0 Nombre de bulletins nuls (hors blancs) 1 Nombre de sièges titulaires 2 Nombre de sièges suppléants 2 Quotient électoral 34.5	« D'X-sign » suffrages obtenus 33 Soit 1 siège obtenu au plus fort reste Sont élus : Charlie FERNANDEZ Salomé CRUVEILLER « ART DESIGN » suffrages obtenus 36 soit 1 siège obtenu au quotient électoral Sont élus : Coralie SELZ Aurélien DEMARE	Titulaire Suppléant(e) Titulaire Suppléant(e)

4.3-Conseil de faculté LETTRES LANGUES HISTOIRE (LLH)

Collège Personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques	Aucune candidature 1 Siègle vacant
--	------------------------------------

4.4-Conseil de faculté PSYCHO STAPS

Collège Personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques	Aucune candidature 1 Sièges vacant
--	------------------------------------

4.5-Conseil de faculté SCIENCES

Collège Usagers	Nombre d'électeurs sur la liste électorale 968 Nombre d'enveloppes et de bulletins dans l'urne 24 Taux de participation 2.48% Nombre de suffrages valablement exprimés 24 Nombre de bulletins blancs 0 Nombre de bulletins nuls (hors blancs) 0 Nombre de sièges titulaires 2 Nombre de sièges suppléants 2	« SV » 100% des suffrages exprimés, Sont élus : Matis CHAMERAT Pauline SIMON Mateo GROGNET Louise GUICHARD	Titulaire Titulaire Suppléant(e) Suppléant(e)
-----------------	--	---	--

Article 5 - Exécution

Le présent arrêté sera porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage au siège de l'établissement et publié sur l'internet et l'intranet de l'établissement.

La Direction Générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nîmes,

Le :14/04/2025,

Signature

Arrêté transmis à la rectrice de la région académique, chancelière des universités et au président de la Commission de Contrôle des Opérations Electorales

Recours : La Commission de Contrôle des Opérations Electorales connaît de toutes les contestations présentées par les électeurs, par le Président de l'établissement ou par le Recteur, sur la préparation et le déroulement des opérations de vote ainsi que sur la proclamation des résultats du scrutin. Elle est saisie au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats. Elle doit statuer dans un délai de quinze jours.

Tout électeur ainsi que le Président de l'établissement et le Recteur ont le droit d'invoquer l'irrégularité ou la nullité des opérations électorales devant le Tribunal Administratif compétent.

Le recours n'est recevable que s'il a été précédé d'un recours préalable devant la Commission de Contrôle des Opérations Electorales. Le Tribunal Administratif de Nîmes doit être saisi au plus tard le sixième jour suivant la décision de la CCOE.

A défaut de décision expresse de la CCOE, le tribunal administratif peut être saisi dans les 6 jours suivant l'expiration d'un délai de 2 mois à compter de la saisine de la CCOE.